



Le 14 octobre 2009.

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques sur
l'Environnement
Édifice Lomcr-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
QUÉBEC, Québec
G1R 6A6

Objet : Carrefour giratoire – intersection routes 108 143/147

Madame,

Dans le dossier cité en titre, veuillez trouver ci-joint les résolutions de la Ville de Waterville traitant de la modification du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook et de l'aménagement de corridors cyclables.

Ces résolutions font suites aux audiences du BAPE et ont été transmises à la MRC de Coaticook et au Ministère des Transports.

Nous comptons sur la collaboration de tous les intervenants au dossier pour donner suite aux demandes de la ville.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Roma Fluet
Directeur général
p.j. : 2 résolutions



**Extrait du
livre des
délibérations**

**Copie conforme
de
résolution**

Province de Québec
District de St-François
Ville de Waterville

Procès-verbal du 28 septembre 2009.

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Waterville, ce 8 septembre 2009, à 19 h, conformément aux dispositions de la loi et des règlements et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes; Antoine Deacon, Gladys Bruun, Bastien Nadcau, Gordon Barnett, Gilles Charest, Nathalie Dupuis formant quorum sous la présidence de M. Gérald Boudreau, maire on procéda de la façon suivante :

Résolution no. 2116

CARREFOUR GIRATOIRE – AMÉNAGEMENT PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports projette de réaménager l'intersection des routes 108/143-147 sur le territoire de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT que l'intersection présente des approches aux profils plats et relativement droit et qu'un carrefour giratoire s'avère la solution la mieux adaptée dans le contexte;

CONSIDÉRANT que cette intersection représente la porte d'entrée nord de la MRC de Coaticook et de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT l'engouement grandissant pour la pratique du cyclotourisme dans la région;

CONSIDÉRANT que le futur carrefour giratoire prévu à l'intersection des routes 147 et 108/143 intégrera des aménagements sécuritaires pour les piétons et cyclistes;

CONSIDÉRANT la présence du Camping du Pont couvert situé à proximité de la route 147 et de sa clientèle axée sur les activités récréatives tels le cyclotourisme;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux points d'intérêts patrimonial le long de la route 147 dont le pont couvert Milby, l'église universaliste, le moulin d'Huntingville, l'école de rang Little Hyatt (école Milby) et l'église St-Barnabas;

CONSIDÉRANT que la présence de ces équipements récréotouristiques et patrimoniaux représentent des éléments potentiels d'intérêt dont la Ville de Waterville désire tirer partie afin de développer des circuits touristiques générateurs d'affluence;

CONSIDÉRANT la présence du chemin des cantons sur la route 147 et de son potentiel de développement et rayonnement touristique;

CONSIDÉRANT les efforts déployés pour le développement du secteur agro-alimentaire;



2/...

CONSIDÉRANT la proximité du réseau cyclable des Grandes-fourches et plus particulièrement de l'axe de la Massawippi (tronçon Sherbrooke/North-Hatley) dont l'accès peut se faire à partir du chemin Macdonald via la route 108/143;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue des audiences publiques par le bureau d'audiences publiques sur l'environnement il fut largement question de la sécurité de l'intersection pour les cyclistes et les piétons;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook a été déposée afin de reconnaître les routes 147 et 108/143 comme corridor cyclable;

Qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports afin de prévoir dans les travaux d'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection des routes 147 et 108/143 des bandes cyclables favorisant des passages sécuritaires pour les cyclistes et les piétons.

Qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports afin de prévoir dans les travaux d'amélioration des routes 147 et 108/143 une bande cyclable à même l'accotement entre l'intersection des routes 143 et 147 et le pont couvert du hameau de Milby.

Extrait certifié conforme
Ce 14 octobre 2009.

Roma Fluet
Secrétaire-trésorier



**Extrait du
livre des
délibérations**

**Copie conforme
de
résolution**

Province de Québec
District de St-François
Ville de Waterville

Procès-verbal du 28 septembre 2009.

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Waterville, ce 8 septembre 2009, à 19 h, conformément aux dispositions de la loi et des règlements et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes; Antoine Deacon, Gladys Bruun, Bastien Nadeau, Gordon Barnett, Gilles Charost, Nathalie Dupuis formant quorum sous la présidence de M. Gérald Boudreau, maire on procéda de la façon suivante :

Résolution no. 2115

MODIFICATION SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Waterville constitue la porte d'entrée nord du territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT l'engouement grandissant pour la pratique du cyclotourisme dans la région;

CONSIDÉRANT que le futur carrefour giratoire prévu à l'intersection des routes 147 et 108/143 intègrera des aménagements sécuritaires pour les piétons et cyclistes;

CONSIDÉRANT la présence du Camping du Pont couvert situé à proximité de la route 147 et de sa clientèle axée sur les activités récréatives tels le cyclotourisme;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux points d'intérêt patrimonial le long de la route 147 dont le pont couvert Milby, l'église universaliste, le moulin d'Huntingville, l'école de rang little Hyatt (école Milby) et l'église St-Barnabas;

CONSIDÉRANT que la présence de ces équipements récréotouristiques et patrimoniaux représentent des éléments potentiels d'intérêt dont la Ville de Waterville désire tirer partie afin de développer des circuits touristiques générateurs d'affluence;

CONSIDÉRANT la présence du chemin des cantons sur la route 147 et de son potentiel de développement et rayonnement touristique;

CONSIDÉRANT la proximité du réseau cyclable des Grandes-fourches et plus particulièrement de l'axe de la Massawippi (tronçon Sherbrooke/North-Hatley) dont l'accès peut se faire à partir du chemin Macdonald via la route 108/143;

Il fut résolu à l'unanimité que demande soit adressée à la MRC de Coaticook de modifier le schéma d'aménagement de façon à faire reconnaître la route 147 et la portion de la route 108/143 comprise entre les limites municipales de la Ville de Sherbrooke et du chemin Macdonald comme corridor cyclable.

Extrait certifié conforme
Ce 14 octobre 2009

Roma Fluet
Secrétaire-trésorier